

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6395 Société : RAM 901068

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HOUARADI MOHAMMED

Date de naissance : 07/02/1965

Adresse : Cité ouled Ziane imm 1 N° 5 Ain Boya CASA

Tél. : 0668173978 Total des frais engagés : 952,5 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur AKKAL Nouria
HEPATO GASTRO ENTEROLOGUE
710, Bd. Oued Sebou 2ème Etage N° 3
El Oued - Casablanca

Date de consultation : 29/11/2020 Nom et prénom du malade : Farida Jemla Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 01/04/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/07/2022	CE	300 DH		DR. J. C. CASTRO Oued Sefrou El Oufia - Guelmim ENTEROLOGIE name Ege N°3
29/07/2022	muscle	200 DH		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>IRMAVE 2013 13/05/2013 Scans Alain 05 22 62 00</i>	29/11/24	452,50	<i>IRMAVE 2013 13/05/2013 Scans Alain 05 22 62 00</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

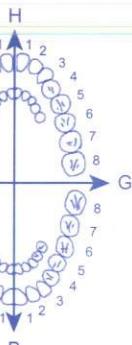
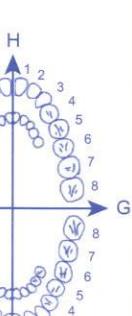
RELEVE DES FRAIS

NOBAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte réalisée et en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Spécialiste des maladies de l'appareil digestif,
du foie et Proctologie
Echographie abdominale
Endoscopie digestive

Lauréate de la Faculté de Médecine de Fès
Ancienne Médecin du CHU Ibn Sina de Rabat
Diplômée en proctologie de la Faculté de Médecine de Rabat
Diplômée en Diététique Médicale et Nutrition de la Faculté
de Médecine de Fès

اختصاصية في أمراض الجهاز الهضمي
الكبد - الأمعاء - المعدة والبواسير
الفحص بالصدى
الكشف بالمنظار

خريجة كلية الطب والصيدلة بفاس

طبيبة سابقة بمستشفى ابن سينا الجامعي بالرباط

دبلوم جامعي في علاج أمراض التسريح والبواسير بكلية الطب بالرباط

دبلوم جامعي في علم التغذية الطبية والحممية بكلية الطب بفاس

Ordonnance

Casablanca, le : 09/11/2024

Compte rendu d'amsalé
de Mme Farida J. le

→ Inspectez l'anus
l'anus à 12h
et 16h
TR hypertrophié
Sphincter

Asymétrie
Anse
selle du cheval

Docteur AKKAL Noura
Ep. Marchane
N° 3
HEPATO GASTRO ENT
710, Bd. Oued Sebou 2ème Etage
El Oulfa - Casablanca

DR AKKAL NOURA

Casablanca, le :

29/11/2014

Médecin Gastro- entérologue

Note d'honoraire :

Nom et prénom du patient :

Jamila Farida

Acte	Tarif
CS	300 DH
Amuscopie	200 DH

Montant global :

500 DH

Mode de paiement :

espèces

chèque

DOC'EUR AKKAL Noura
HEPATO GASTRO ENTEROLOGUE
710, Bd. Oued Sebou 2ème Etage N°3
El Oulfa - Casablanca

Adresse : 710, Angle Bd. Oued Sebou et Bd. Oued Tensift- Appt 3, 2^e étage ElOulfa. Casablanca

ICE : 002062032000032/ Patente 36000294/IF 25111032/ INPE 091194571

Tel : 0522692121, e-mail : akkal.nora@gmail.com



Spécialiste des maladies de l'appareil digestif,
du foie et Proctologie
Echographie abdominale
Endoscopie digestive

Lauréate de la Faculté de Médecine de Fès

Ancienne Médecin du CHU Ibn Sina de Rabat

Diplômée en proctologie de la Faculté de Médecine de Rabat

Diplômée en Diététique Médicale et Nutrition de la Faculté

de Médecine de Fès

الخصاصية في أمراض الجهاز الهضمي
الكبد - الأمعاء - المعدة والبواسير
الفحص بالصدى
الكشف بالمنظار

خريجة كلية الطب والصيدلة بفاس

طبيبة سابقة بمستشفى ابن سينا الجامعي بالرباط

دبلوم جامعي في علاج أمراض الشرج والبواسير بكلية الطب بالرباط

دبلوم جامعي في علم التغذية الطبية والحمية بكلية الطب بفاس

Ordonnance

Casablanca, le : 29/11/2021

LOT: 2046
EXP: 06/26
PPC: 78,50 DH

Conserver à une température inférieure à 20°C
Ne pas Laisser à portée et à la vue des enfants
Pour les indications, les contre-indications et les contre-indications

PPV: 140,00 Dhs

11/06/2021 | 05/07/2022

AMM 670

2 x 140,00
21- Mébendazole
180 N° 15 Bd H. Téz. 05/2022
94,00 31- Nydrogelle
15gr - T = 452,50

GTIN: 06118001260850
LOT: 4073
MFG: 10 2022
EXP.: 10 2025
PPV: 94dhs00



Prix : 79.50 DH

41- D+2 Kliz mal

10c + 1j

Docteur AKKAL Noura
EP. ENTEROLOGIA
Sebou 2eme Etage N° 3
Casablanca

S.I.

SEN

1 - Alfless ♂

1 gell; A Jeun

100g

~~Docteur AKKAL Noura
DO GASTROENTEROLOGUE
100 Driss Sebti 2ème Etage N°3
Casablanca~~